

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA SOLUTION DOMOTIQUE LIVEEZ BLYSS

I- Abonnements passés après le 13 juin 2014

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) régissent les modalités d'utilisation aux différents Services et Abonnements liés à la solution domotique LIVEEZ BLYSS proposés par CASTORAMA France SAS, SA au capital de 304.186.300 euros dont le siège social est situé Parc d'Activités 59175 TEMPLEMARS - RCS LILLE 451 678 973.

Numéro de TVA : FR 87 451 678 973

Le numéro de téléphone de Castorama change. Vous pouvez joindre notre service client soit en nous contactant au 09.74.75.01.74 (prix d'un appel local) ou par courriel à : blyss@castorama.fr

La solution domotique LIVEEZ BLYSS a pour finalité de faciliter le pilotage à distance d'une résidence privative en permettant la protection, le contrôle et l'accès.

Elle se compose d'une centrale Domotique dite BLYSSBOX, qui est l'intermédiaire clé entre des Applications accessibles au moyen d'Interfaces, des Périphériques compatibles, et des Périphériques qu'elle commande.

Le Client bénéficie d'un droit d'accès à une Interface client accessible à l'une des adresses suivantes : www.liveez.castorama.fr ou www.liveez.castorama.fr/tablette lui permettant de piloter les fonctionnalités multimédia ou domotique centralisées par la BLYSSBOX, et de consulter à distance des informations sur les Périphériques qu'il a installés, ainsi que des fonctionnalités optionnelles accessibles par Abonnement. Les relations contractuelles entre le Client et CASTORAMA sont régies par les Conditions Générales d'Utilisation en vigueur au moment de leur acceptation par le Client.

En cas de modification de l'Abonnement, celui-ci sera régi par la version des Conditions Générales d'Utilisation qui sera alors en vigueur.

1- Définitions

Abonnement(s) : Ensemble des services payants optionnels liés à l'utilisation de la solution domotique LIVEEZ BLYSS, lesquels se composent de la Solution Sécurité, la Solution Tranquillité et de la Solution Accessibilité.

Application : Partie informatique de la solution domotique LIVEEZ BLYSS comprenant les logiciels ou suite logicielle notamment web, mobile (application iPhone, Wap) et Vocale, constitués des Interfaces, d'un site internet accessible à l'une des adresses suivantes : www.liveez.castorama.fr ou www.liveez.castorama.fr/tablette. L'Application assure la collecte, le traitement et la mise à disposition de l'ensemble des données et fonctions nécessaires à l'exploitation de la solution domotique LIVEEZ BLYSS.

BLYSSBOX : Centrale domotique, comprenant une batterie et un transformateur, et communiquant avec les Périphériques via les réseaux Internet et GSM, suivant différentes formules, fonction le cas échéant de l'Abonnement choisi.

Client : Toute personne physique majeure et disposant de la capacité juridique, ou toute personne morale, qui a acquis une BLYSSBOX, accédé aux Services, et le cas échéant a souscrit à l'une des formules d'Abonnement.

Données Client : Tous éléments composés de signes, signaux, écrits, images, sons, vidéos, ou de données à caractère personnel se rapportant directement ou indirectement au Client, sa résidence, son Abonnement relatif à la Solution domotique LIVEEZ BLYSS et à l'utilisation ou non de ladite solution domotique.

Interface(s) : Ensemble graphique et fonctionnel permettant l'accès du Client aux Applications par connexion via les Matériels.

Matériels : Ensemble des outils de communication hardware (ordinateur, tablette tactile électronique, Smartphone tactile) permettant d'accéder à (aux) Interface(s), s'ils sont conformes aux Pré-requis techniques.

Périphériques : Ensemble des accessoires (actionneurs & déclencheurs) compatibles avec la BLYSSBOX.

Pré-requis techniques :

- **ORDINATEUR :**

Système d'exploitation : Windows XP et plus ; MAC OS 10 et plus

Connexion internet active haut débit

- **TABLETTE TACTILE ELECTRONIQUE**

Système d'exploitation : iOS ; Android 4.1 ; Windows 8

Connexion internet active haut débit (GPRS ou 3G) ou Wifi

- **TELEPHONE PORTABLE (iPhone ou tactile)**

Connexion internet active haut débit (GPRS ou 3G) ou Wifi

- **TELEPHONE FIXE**

Téléphone à fréquence vocales DTMF

Services : ensemble des prestations apportées par la solution domotique LIVEEZ BLYSS, en ce compris l'accès aux services complémentaires liés à la souscription d'un Abonnement.

Territoire : limitation géographique : la BLYSSBOX est vendue en France, et tant son exploitation que l'accès aux Services s'effectue uniquement pour la France métropolitaine, Corse, DOM, TOM.

Pour les Abonnements, la BLYSSBOX doit être installée dans un lieu bénéficiant de la couverture du réseau SFR.

2- Accès aux Services

Le Client pourra configurer la solution domotique LIVEEZ BLYSS, à l'une des adresses suivantes : www.liveez.castorama.fr ou www.liveez.castorama.fr/tablette dans le cadre de l'utilisation initiale.

Une connexion Internet active est initialement nécessaire pour créer son compte et procéder à l'activation de la BLYSSBOX et à sa configuration.

1. Le Client s'est porté acquéreur d'une BLYSSBOX soit directement dans un magasin CASTORAMA, soit à l'une des adresses suivantes : www.liveez.castorama.fr ou www.liveez.castorama.fr/tablette.

2. Le Client doit créer son compte à l'une des adresses suivantes : www.liveez.castorama.fr ou www.liveez.castorama.fr/tablette, en renseignant l'ensemble des champs sollicités, pour permettre de l'identifier.

Chaque connexion ultérieure nécessitera l'insertion d'un login et du mot de passe en vigueur.

3. Le cas échéant, le Client pourra sélectionner un Abonnement : la Solution Sécurité, la Solution Tranquillité ou la Solution Accessibilité.

4. A l'issue de la création de son compte, le Client procédera à l'installation de la BLYSSBOX et de ses Périphériques.

A chaque étape, le Client peut se faire assister au moyen des tutoriaux d'aide à l'installation : Quick Start, Guide d'installation et FAQ disponibles à l'une des adresses suivantes : www.liveez.castorama.fr ou www.liveez.castorama.fr/tablette.

5. Après la configuration initiale, le Client peut procéder au pilotage de sa solution domotique, au moyen de l'Interface choisie.

3- Adhésion aux Conditions Générales d'Utilisation

Le Client souscrit aux présentes Conditions Générales d'Utilisation lors de sa connexion au cours du processus de création de compte, tel qu'exposé en article 2- Accès aux Services.

Le fait de cocher la case d'adhésion aux Conditions Générales d'Utilisation est une signature électronique. Cette signature électronique a la même valeur entre les Parties qu'une signature manuscrite, et prévaudra sur tous autres documents remis par CASTORAMA, à l'égard de la solution domotique LIVEEZ BLYSS ou de la BLYSSBOX, lesquels n'ont qu'une valeur indicative.

4- Services :

Les Services ci-après mentionnés sont fournis gratuitement lors de la validation des offres Solution découverte, Abonnements Solution sécurité – Solution tranquillité – Solution accessibilité) par CASTORAMA.

Ainsi, la Solution Découverte se compose des services gratuits suivants :

Mise à disposition de l'Interface accessible par les Matériels et permettant au Client de :

- accéder à un tableau de bord de la Solution domotique LIVEEZ BLYSS ;
- activer, paramétrer, utiliser la BLYSSBOX ;
- activer, paramétrer, utiliser, désactiver des Périphériques ;
- programmer des scénarios et des favoris ;
- consulter l'historique des événements ;
- effectuer une levée de doute en visualisant en temps réel des vidéos et/ou images prises par caméra(s) ;
- recevoir des alertes par email, déclenchées par la surveillance d'un capteur installé par le Client.

Outre ces Services, d'autres fonctionnalités sont accessibles lors de la souscription à l'une des formules d'Abonnement.

5- Abonnements

5.1. Fonctionnalités proposées par les Abonnements

Trois types d'abonnements sont proposés : la Solution Sécurité, la Solution Tranquillité et la Solution Accessibilité.

Solution Sécurité

Outre les Services exposés précédemment, le Client a la faculté :

- D'accéder à la BLYSSBOX en cas de panne ADSL par relais temporaire du réseau GSM (sous réserve de la couverture par le réseau SFR);
- D'accéder à la BLYSSBOX en cas de panne électrique (sous réserve d'autonomie de la batterie);
- Etre averti en cas de panne de l'ADSL ;
- D'enregistrer des vidéos au moyen de l'utilisation simultanée de la BLYSSBOX et de caméra(s) ;
- De visualiser les vidéos enregistrées.

La consultation d'une vidéo pourra s'effectuer si la BLYSSBOX est reliée via ADSL (Ethernet ou Wifi). En mode GSM-GPRS, seule une remontée d'images (JPEG) peut être réalisée.

Seules les vingt dernières vidéos peuvent être consultées, pour une durée maximale unitaire stockée de deux minutes. Les vidéos sont accessibles pendant une durée d'un mois à compter de leur enregistrement.

Le flux de remontée d'images est de une image/ 3 secondes en mode GSM/GPRS.

Solution Tranquillité

Outre les Services exposés précédemment, le Client a la faculté :

- D'obtenir des alertes par SMS, en fonction des paramétrages réalisés par le Client, et ce quel que soit le mode de connexion.

Solution Accessibilité

Outre les Services exposés précédemment, le Client a la faculté :

- D'obtenir le fonctionnement de la BLYSSBOX intégralement via le réseau GSM (sous réserve de la couverture par le réseau SFR) ;
- D'accéder à la BLYSSBOX ou en cas de panne électrique (sous réserve d'autonomie de la batterie) ;
- D'obtenir des alertes par SMS en fonction des paramétrages réalisés par le Client.

En raison du débit lié à l'utilisation de la carte SIM (réseau GSM), l'enregistrement des vidéos n'est techniquement pas possible au moyen de l'utilisation simultanée de la BLYSSBOX et de caméra(s) ;

5.2. Choix de l'Abonnement

Le Client sélectionne l'Abonnement souhaité, accepte les CGU en vigueur, puis remplit et valide les différents champs d'information requis. L'Abonnement choisi prend effet suite à l'acceptation par le Client, en cliquant sur le bouton « commander et payer », et la validation par CASTORAMA.

5.3. Modification de l'Abonnement

Le Client peut modifier sa formule d'Abonnement :

- Soit vers une Solution comportant davantage d'options, immédiatement en cliquant sur la case « je choisis cette solution. Payer aujourd'hui et bénéficier de cette offre aujourd'hui pour une durée de 1 an ». La facturation du nouvel abonnement s'effectuera au prorata temporis dans ce cadre ;
- Soit, dans un délai compris entre 90 jours et la veille de la date d'anniversaire de l'Abonnement, vers une autre Solution comportant moins d'options, en cliquant sur la case « je choisis cette solution. Payer aujourd'hui et bénéficier de cette offre à compter de la date de prise d'effet de votre abonnement ». Le nouvel abonnement sera effectif à compter de la date de renouvellement.

5.4. Durée- Effets

Les Abonnements sont souscrits pour une période de douze (12) mois.

Les Abonnements sont payés par carte bancaire et sont tacitement reconduits pour des périodes d'une année calendaire ferme, à défaut de résiliation dans un délai de deux (2) mois civils précédant l'échéance de la période en cours. Pendant la durée de préavis, le Client reste redevable de l'Abonnement jusqu'à l'expiration effective de celui-ci.

Article L215-1 du Code de la consommation :

Pour les contrats de prestations de services conclus pour une durée déterminée avec une clause de reconduction tacite, le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de non-reconduction.

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction. Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat. Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur.

La BLYSSBOX contient une carte SIM, nécessaire pour l'accès à certaines fonctionnalités des Abonnements, et qui peut rester inactive pendant une période maximale de six (6) mois à compter de la date d'achat de la BLYSSBOX.

Passé ce délai, la réactivation de la carte SIM nécessitera le renvoi de la BLYSSBOX en contactant préalablement le Service Client lequel fera procéder au changement de la carte SIM moyennant le prix de soixante-quinze (75) euros TTC, ce montant incluant les frais d'envoi et de réexpédition chez le Client situé en France métropolitaine.

La BLYSSBOX sera retournée par CASTORAMA au Client dans un délai maximal de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la réception de la BLYSSBOX, hors délais de livraison.

Le Client est informé de la nécessité d'utiliser les Services en bon père de famille, et que toute utilisation abusive et/ou excessive (notamment en cas : d'encombrement des serveurs, d'utilisation à des fins autres que personnelles, en cas de commission d'infraction, de mise à disposition des Services pour des tiers) peut conduire CASTORAMA à suspendre l'utilisation desdits Services, nonobstant tout abonnement en cours et ce sans prolongation de l'Abonnement concerné. CASTORAMA avisera le Client de l'utilisation litigieuse et de la suspension correspondante.

5.5. Droit de rétractation du Client consommateur

Le Client a le droit de se rétracter du présent contrat sans donner de motif pendant un délai de 14 jours. Le délai de rétractation expire 14 jours après le jour de la conclusion du contrat en validant la case « commande avec obligation de paiement ».

Pour exercer le droit de rétractation, le Client doit notifier à CASTORAMA France Service clients CS 50101 TEMPLEMARS 59637 WATTIGNIES Cedex sa décision de rétractation du présent Contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (ex : courrier postal, télécopie, email), ou utiliser le formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire. Si le Client utilise le formulaire de rétractation, CASTORAMA adressera sans délai un accusé de réception de la rétractation sur support durable (ex : email).

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le Client transmette à CASTORAMA sa demande d'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation, CASTORAMA remboursera tous les paiements reçus du Client y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires relatifs à un choix de mode de livraison moins coûteux que la livraison standard proposée par CASTORAMA), sans retard excessif et en tout état de cause, au plus tard 14 jours à compter du jour où CASTORAMA est informé de la décision de rétractation. Le remboursement sera effectué en utilisant le même mode de paiement que celui choisi pour la transaction initiale.

Si le Client demande à commencer l'Abonnement pendant le délai de rétractation, le Client devra payer à CASTORAMA un montant proportionnel à l'Abonnement fourni jusqu'au moment où CASTORAMA a été informé de la rétractation du présent Contrat.

5.6. Résiliation

Toute résiliation devra être effectuée par courrier adressé au Service Clients dont les coordonnées sont précisées à l'article 8, en indiquant le motif de la résiliation (non reconduction de l'Abonnement ou Situations particulières au sens du présent article), en rappelant le numéro de série de la BLYSSBOX, le nom, le prénom et l'adresse du Client, ainsi que les justificatifs des Situations particulières le cas échéant.

Si après avoir résilié l'Abonnement, le Client souhaite s'abonner à nouveau en utilisant la même BLYSSBOX, un changement de carte SIM devra être opéré par le renvoi de la BLYSSBOX en contactant préalablement le Service Client, suivant les mêmes conditions et modalités que celles évoquées à l'article 5.4.

Situations particulières :

La résiliation des Abonnements pourra également intervenir lors de la réalisation de l'une des situations suivantes :

- * Cas de force majeure définis comme tels à l'article 10 ;
- * Déménagement du Client hors Territoire ;
- * Handicap physique rendant l'utilisation des Services impossible, décès.

Dans ces hypothèses, le délai de prise en considération de la demande de résiliation sera de quinze (15) jours ouvrés à compter de la réception de la demande de résiliation et de l'ensemble des éléments justificatifs par le Service Clients.

5.7. Prix

Les prix des Abonnements s'entendent en euros et TTC, et sont valables pour une durée de 12 Mois, et comprennent le total des frais pour chaque période de facturation. Toute somme versée d'avance est un acompte.

En cas de cessation de l'Abonnement dans l'une des Situations particulières visées à l'article 5.6., l'Abonnement sera facturé jusqu'à la date de prise d'effet de la cessation.

CASTORAMA se réserve la faculté de suspendre l'Abonnement de tout Client débiteur.

CASTORAMA informera préalablement par email le Client concerné de la nécessité de régulariser la situation dans un délai de sept (7) jours calendaires. La suspension de l'Abonnement n'arrêtera pas la facturation de l'Abonnement et ne prolonge pas la durée de l'Abonnement.

5.8. Moyens de paiement

Les Abonnements sont payables par carte bancaire, d'avance et pour la totalité de la durée de l'Abonnement choisi.

5.9. Facturation

Les redevances d'Abonnement sont dues à compter de la date de validation de l'Abonnement choisi par le Client. Le paiement prend effet immédiatement, après avoir cliqué sur le bouton commander et payer».

6-Obligations du Client

Le Client certifie disposer de l'autorité et de la capacité de conclure et d'exécuter les obligations imparties par les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Le Client vérifie préalablement à toute acquisition, que son équipement personnel est compatible avec les Territoire et Pré-requis techniques de la BLYSSBOX.

Le Client est responsable de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance des Prérequis techniques, ainsi que des raccordements nécessaires.

Il est expressément rappelé que les espaces publics ne doivent pas être filmés. Les personnes susceptibles d'être filmées dans les espaces privés doivent préalablement avoir donné leur accord.

Le Client s'engage à se conformer à l'ensemble des prescriptions précisées dans la documentation jointe à la BLYSSBOX.

En cas de perte de son mot de passe, le Client pourra récupérer un mot de passe en cliquant sur le lien « mot de passe oublié » accessible dès la page d'accueil à l'une des adresses suivantes : www.liveez.castorama.fr ou www.liveez.castorama.fr/tablette : une adresse email et l'identifiant seront demandés. Un email sera envoyé au Client avec un mot de passe temporaire qui peut être changé depuis la section « Mon Compte » après s'y être connecté.

Le Client peut à tout moment décider de changer son mot de passe après s'être connecté et en accédant à la rubrique « Mon Compte ».

Le Client étant responsable des identifiants confiés, il s'engage à prendre toutes mesures nécessaires pour protéger ses Données personnelles à l'égard de tiers non autorisés par ses soins.

Dans le cadre des Abonnements, outre son obligation de paiement du prix, le Client avisera le Service Clients pour tout changement d'adresse, et de coordonnées bancaires et s'engage à fournir le nouveau numéro de carte en cas de changement de carte bancaire avant la date anniversaire de l'Abonnement.

En cas de non-respect des engagements à la charge du Client, l'accès à l'Abonnement sera suspendu dès le lendemain de la date anniversaire de l'Abonnement.

7-Garanties

7.1. Fourniture du Service et qualité de Service

CASTORAMA s'engage à fournir uniquement dans le Territoire, un accès aux Services conforme aux spécifications contractuelles 24h/24 et 7 jours/7, hors opérations de maintenance et d'entretien sur les serveurs dédiés à la solution domotique LIVEEZ BLYSS, et hors cas de force majeure tels qu'évoqués à l'article 10.

CASTORAMA s'engage à prévenir le Client de la réalisation des opérations de maintenance dans un délai de cinq jours calendaires et en signalant la période estimative d'indisponibilité du Service, par email.

CASTORAMA fait ses meilleurs efforts pour que l'accès aux Services s'effectue dans des conditions pérennes et constantes. Néanmoins, les Services étant fonction de l'accès à Internet, les réseaux pouvant avoir des capacités de transmission inégales et des politiques d'utilisation propres de telle sorte que nul ne peut garantir le bon fonctionnement d'Internet dans son ensemble.

Le Client est informé de la nécessité d'utiliser les Services en bon père de famille, et que toute utilisation abusive et/ou excessive (notamment en cas : d'encombrement des serveurs, d'utilisation à des fins autres que personnelles, en cas de commission d'infraction, de mise à disposition des Services pour des tiers) peut conduire CASTORAMA à suspendre l'utilisation desdits Services, nonobstant tout abonnement en cours et ce sans prolongation de l'Abonnement concerné. CASTORAMA avisera le Client de l'utilisation litigieuse et de la suspension correspondante.

7.2. Garanties

7.2.1. Solution domotique LIVEEZ BLYSS

En cas de défauts ou de vices cachés, les garanties légales bénéficieront au Client pour les Services. Le Client devra aviser CASTORAMA de toute difficulté, par les modes d'assistance prévus à l'article 8, et lui donnera toute faculté pour les constater et y porter remède.

CASTORAMA ne peut être tenu pour responsable en cas de défaillance des Interfaces, ni pour l'exactitude des Données Clients enregistrées par le Client à l'une des adresses suivantes : www.liveez.castorama.fr ou www.liveez.castorama.fr/tablette lesquelles impactent la pertinence des informations obtenues (ex : prix du kW ou du m² pour la consommation énergétique du domicile), ni pour tout incident relevant de cas fortuits, ou de force majeure ou imputable à des causes naturelles, tous cas de sinistres.

Certains logiciels, solutions et/ou développements spécifiques de tiers peuvent rendre impossible la lecture des vidéos au moyen de Smartphones, CASTORAMA ne saurait en être tenue responsable.

La Solution domotique LIVEEZ BLYSS n'est pas conforme à la norme EN 50134 relative aux systèmes de téléassistance et d'Alarme sociale.

Il est expressément convenu que tout préjudice financier ou commercial (tel que notamment perte de bénéfice, perte de commande, trouble commercial) ou toute action dirigée par un tiers constitue un dommage indirect n'ouvrant pas droit à réparation.

La solution domotique LIVEEZ BLYSS n'entre pas dans le champ d'application de la loi du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité.

7.2.2. BLYSSBOX et Périphériques

La BLYSSBOX est garantie deux ans, cette garantie est de trois ans en cas de paiement par la carte CASTO. Toutefois, il ne saurait y avoir de garantie :

- en cas d'utilisation non-conforme de la BLYSSBOX par rapport à la notice (notamment en matière de sécurité, non-respect des Prérequis, règles d'entretien, installation);
- pour les détériorations résultant de négligences, chocs, accidents, défaut de surveillance, d'entretien ou utilisation défectueuse ou de l'usure anormale de la BLYSSBOX ;
- en cas de retrait de la carte SIM ;
- en cas d'usage de la carte SIM autre que pour l'utilisation de la BLYSSBOX telle que présentée dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation de la solution domotique LIVEEZ BLYSS;
- en cas d'ouverture(s), remplacement(s), modification(s) ou réparation(s) sur la BLYSSBOX par une personne non qualifiée pour y procéder. Seul le service technique de CASTORAMA France et/ou ses sous-traitants autorisés peuvent y procéder ;
- pour tout incident relevant de cas fortuits, ou de force majeure ou imputable à des causes naturelles, tous cas de sinistres.

Les Périphériques disposent également d'une garantie de deux ans, portée à trois ans en cas de paiement par carte CASTO, selon les conditions mentionnées dans leurs notices respectives.

Il est expressément convenu que tout préjudice financier ou commercial (tel que notamment perte de bénéfice, perte de commande, trouble commercial) ou toute action dirigée par un tiers constitue un dommage indirect n'ouvrant pas droit à réparation.

Le vendeur est tenu des défauts de conformité du bien au contrat dans les conditions de l'article L217-4 et suivants du code de la consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du code civil.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie. Le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil et dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix conformément à l'article 1644 du Code civil.

Lors d'une action en matière de garantie légale de conformité, le consommateur :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir vis-à-vis de son vendeur ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coûts prévus par l'article L217-9 du Code de la consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion. Le vendeur peut combattre cette présomption si celle-ci n'est pas compatible avec la nature du bien ou le défaut de conformité invoqué.

Article L217-4 du Code de la consommation

Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de

montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L217-5 du Code de la consommation

Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L217-6 du Code de la consommation

Le vendeur n'est pas tenu par les déclarations publiques du producteur ou de son représentant s'il est établi qu'il ne les connaissait pas et n'était légitimement pas en mesure de les connaître.

Article L217-7 du Code de la consommation

Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à partir de la délivrance du bien sont présumés exister au moment de la délivrance, sauf preuve contraire. Pour les biens vendus d'occasion, ce délai est fixé à six mois. Le vendeur peut combattre cette présomption si celle-ci n'est pas compatible avec la nature du bien ou le défaut de conformité invoqué.

Article L217-8 du Code de la consommation

L'acheteur est en droit d'exiger la conformité du bien au contrat. Il ne peut cependant contester la conformité en invoquant un défaut qu'il connaissait ou ne pouvait ignorer lorsqu'il a contracté. Il en va de même lorsque le défaut a son origine dans les matériaux qu'il a lui-même fournis.

Article L217-9 du Code de la consommation

En cas de défaut de conformité, l'acheteur choisit entre la réparation et le remplacement du bien. Toutefois, le vendeur peut ne pas procéder selon le choix de l'acheteur si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par l'acheteur.

Article L217-10 du Code de la consommation

Si la réparation et le remplacement du bien sont impossibles, l'acheteur peut rendre le bien et se faire restituer le prix ou garder le bien et se faire rendre une partie du prix.

La même faculté lui est ouverte :

1° Si la solution demandée, proposée ou convenue en application de l'article [L. 217-9](#) ne peut être mise en œuvre dans le délai d'un mois suivant la réclamation de l'acheteur ;

2° Ou si cette solution ne peut l'être sans inconvénient majeur pour celui-ci compte tenu de la nature du bien et de l'usage qu'il recherche.

La résolution de la vente ne peut toutefois être prononcée si le défaut de conformité est mineur.

Article L217-11 du Code de la consommation

L'application des dispositions des articles [L. 217-9](#) et [L. 217-10](#) a lieu sans aucun frais pour l'acheteur.

Ces mêmes dispositions ne font pas obstacle à l'allocation de dommages et intérêts.

Article L217-12 du Code de la consommation

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L217-13 du Code de la consommation

Les dispositions de la présente section ne privent pas l'acheteur du droit d'exercer l'action résultant des vices rédhibitoires telle qu'elle résulte des articles [1641 à 1649](#) du code civil ou toute autre action de nature contractuelle ou extracontractuelle qui lui est reconnue par la loi

Article L217-16 du Code de la consommation

Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Article 1641 du Code civil

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1642 du Code civil

Le vendeur n'est pas tenu des vices apparents et dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même.

Article 1642-1 du Code civil

Le vendeur d'un immeuble à construire ne peut être déchargé, ni avant la réception des travaux, ni avant l'expiration d'un délai d'un mois après la prise de possession par l'acquéreur, des vices de construction ou des défauts de conformité alors apparents.

Il n'y aura pas lieu à résolution du contrat ou à diminution du prix si le vendeur s'oblige à réparer.

Article 1643 du Code civil

Il est tenu des vices cachés, quand même il ne les aurait pas connus, à moins que, dans ce cas, il n'ait stipulé qu'il ne sera obligé à aucune garantie.

Article 1644 du Code civil

Dans le cas des articles [1641](#) et [1643](#), l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix.

Article 1645 du Code civil

Si le vendeur connaissait les vices de la chose, il est tenu, outre la restitution du prix qu'il en a reçu, de tous les dommages et intérêts envers l'acheteur.

Article 1646 du Code civil

Si le vendeur ignorait les vices de la chose, il ne sera tenu qu'à la restitution du prix, et à rembourser à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente.

Article 1646-1 du Code civil

Le vendeur d'un immeuble à construire est tenu, à compter de la réception des travaux, des obligations dont les architectes, entrepreneurs et autres personnes liées au maître de l'ouvrage par un contrat de louage d'ouvrage sont eux-mêmes tenus en application des articles [1792](#), [1792-1](#), [1792-2](#) et [1792-3](#) du présent code.

Ces garanties bénéficient aux propriétaires successifs de l'immeuble.

Il n'y aura pas lieu à résolution de la vente ou à diminution du prix si le vendeur s'oblige à réparer les dommages définis aux articles 1792, 1792-1 et 1792-2 du présent code et à assumer la garantie prévue à l'article 1792-3.

Article 1647 du Code civil

Si la chose qui avait des vices a péri par suite de sa mauvaise qualité, la perte est pour le vendeur, qui sera tenu envers l'acheteur à la restitution du prix et aux autres dédommagements expliqués dans les deux articles précédents.

Mais la perte arrivée par cas fortuit sera pour le compte de l'acheteur.

Article 1648 du Code civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Dans le cas prévu par [l'article 1642-1](#), l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices ou des défauts de conformité apparents.

Article 2232 du Code civil

Le report du point de départ, la suspension ou l'interruption de la prescription ne peut avoir pour effet de porter le délai de la prescription extinctive au-delà de vingt ans à compter du jour de la naissance du droit.

Le premier alinéa n'est pas applicable dans les cas mentionnés aux [articles 2226, 2226-1, 2227, 2233](#) et [2236](#), au premier alinéa de [l'article 2241](#) et à [l'article 2244](#). Il ne s'applique pas non plus aux actions relatives à l'état des personnes.

8- Service Clients

Le Client pourra obtenir des renseignements généraux sur la solution domotique LIVEEZ BLYSS en contactant le Service Clients au 0810.104.104, numéro azur, joignable six jours sur sept, de 8h à 20h, hors jours fériés, au tarif applicable suivant réglementation.

Le Service Après-Vente est accessible au 09.74.75.01.74, numéro non surtaxé, joignable au prix d'un appel local, du lundi au vendredi hors jours fériés, entre 8h-12h et 14h-18 heures.

Le Service Clients est également accessible à l'adresse postale suivante CASTORAMA

France Service relation client CS 50101 TEMPLEMARS 59637 WATTIGNIES Cedex

Lors de tout contact avec le Service Clients ou Service Après-Vente, le Client devra préalablement préparer les informations suivantes :

- Le numéro de série de la BLYSSBOX ;
- La notice ;
- Date et lieu d'achat ;
- Avoir ou connaître son numéro de téléphone /portable / adresse email.

Le Client devra être à proximité de la BLYSSBOX pour répondre à d'éventuelles questions techniques.

9- Durée des Services

Prise d'effet

Les Services sont accessibles à compter de la création du compte et activation de la BLYSSBOX, conformément à l'article 2.

En l'absence d'utilisation de la BLYSSBOX pendant une durée de six (6) mois, le Client pourra être contacté. A la suite de cette vérification, une suspension ou coupure du système pourra être opérée.

Résiliation

La résiliation de l'accès aux Services sans abonnement s'effectue par courrier adressé au Service Clients dont les coordonnées sont précisées à l'article 8, en rappelant le numéro de série de la BLYSSBOX, le nom, le prénom et l'adresse du Client.

10-Force majeure

Il est entendu qu'une Partie ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de retard, de mauvaise ou de défaut d'exécution totale ou partielle de ses obligations dû à un événement de force majeure considéré comme tout événement, indépendant de la volonté des Parties, imprévisible lors de la conclusion des présentes Conditions Générales d'Utilisation et irrésistible dans sa survenance et ses effets qui rendrait impossible leur exécution dans les conditions prévues.

Ne sont pas considérés comme tels, les grèves, manques de personnels, interruptions de services ou d'accès au réseau internet.

Le Client qui prétend subir un cas de force majeure s'engage à en informer CASTORAMA dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 72 heures ouvrées, par tout moyen approprié confirmé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

En cas de force majeure, CASTORAMA s'engage à en informer le Client dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 48 heures, par tout moyen approprié.

La force majeure suspend les obligations nées des présentes Conditions Générales d'Utilisation. Si elle dure ou produit ses effets pendant une durée continue supérieure à 90 jours calendaires, les relations pourront être résiliées à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties, de plein droit.

11- Données Personnelles

CASTORAMA dispose de moyens informatiques destinés à gérer ses fichiers clients prospects et vente en ligne et met donc en œuvre des traitements de données à caractère personnel, au sens de la loi n°78-17 Informatique & Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Ces traitements ont fait l'objet des formalités préalables obligatoires auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Les traitements réalisés par CASTORAMA ont pour finalités principales d'assurer la bonne fin des livraisons, d'améliorer la qualité du service, de communiquer des informations relatives aux services et offres exceptionnelles qui pourraient intéresser le client et ainsi mieux répondre à ses attentes.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services concernés et peuvent être communiquées, sous réserve du consentement préalable du client, à des partenaires commerciaux dont certains sont situés en dehors de l'Espace Economique Européen.

Les transferts de données hors Espace Economique Européen ont été autorisés par la CNIL et sont encadrés par des clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne (numéro de délibération autorisant le transfert : DF-2011-707).

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le client dispose d'un droit d'opposition au traitement, ainsi que de droits d'accès et de rectification sur les données à caractère personnel qui le concernent.

Ces droits peuvent être exercés en s'adressant à :

Castorama France,
Direction Services Clients,
CS 50101 Templemars
59637 WATTIGNIES Cedex

Les données à caractère personnel du client sont conservées confidentiellement par CASTORAMA pendant une durée de trois ans à compter de la dernière visite sur le site mais peuvent être conservées plus longtemps pour des raisons d'archivage légal.

12- Propriété intellectuelle

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ne confèrent aucun droit au Client sur les droits de propriété intellectuelle de CASTORAMA en particulier sur ses marques, signes distinctifs, bases de données, logiciels, site Internet www.liveez.castorama.fr et

www.liveez.castorama.fr/tablette, son contenu, et notamment les données textuelles ou graphiques ainsi que leur agencement, lesquels sont protégés par la législation française et internationale, en particulier celle relative aux droits d'auteur, aux marques et aux droits voisins. L'utilisation, la diffusion, le chargement, la dénaturation, la modification ou la reproduction de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, à quelque titre que ce soit, sur quelque support que ce soit, est formellement interdite.

13-Ordre des documents

Par ordre de valeur hiérarchique décroissante, l'ordre est le suivant :

- les présentes Conditions Générales d'Utilisation ;
- l'Abonnement souscrit par le Client.

14- Stipulations diverses

Intégralité

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes Conditions Générales d'Utilisation serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Titres

Les titres des articles des présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

Divisibilité

Si l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales d'Utilisation était annulée en tout ou partie, la validité des clauses restantes n'en serait pas affectée. Dans ce cas, les Parties devront dans la mesure du possible, et dans les plus brefs délais, remplacer la clause annulée par une clause valable correspondant à l'esprit et à l'objet des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

15-Loi applicable - Compétence

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont soumises à la Loi française.

Les litiges découlant de l'application des présentes Conditions Générales d'Utilisation ressortent de la compétence exclusive des tribunaux français.

Les litiges entre CASTORAMA et tous professionnels sont de la compétence du tribunal de commerce de Lille, nonobstant pluralité de défendeurs et/ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête.

Le consommateur peut recourir à la médiation ou à tout autre mode alternatif de règlement des litiges.

FORMULAIRE DE RETRACTATION POUR LES CLIENTS CONSOMMATEURS

A l'attention de CASTORAMA France, Service clients CS50101 TEMPLEMARS 59637 WATTIGNIES Cedex

Fax : 03 20 16 77 94

Email : blyss@castorama.fr

Je/Nous vous notifions par la présente ma/notre rétractation du Contrat pour l'Abonnement ci-dessous :

- Commandé le (insérer date de validation « commande avec obligation de paiement ») :
- Nom du (des) Clients :
- Adresse du (des) Clients :

Signature du (des) Clients (en cas de notification du présent formulaire sur papier)

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS / MEDIATION

Pour résoudre un litige suite à un achat effectué sur www.liveez.castorama.fr, le consommateur peut également recourir à la plateforme de médiation de l'Union européenne accessible à l'adresse suivante : www.ec.europa.eu/odr

II- Abonnements passés avant le 14 juin 2014

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) régissent les modalités d'utilisation aux différents Services et Abonnements liés à la solution domotique LIVEEZ BLYSS proposés par CASTORAMA France SAS, SA au capital de 304.186.300 euros dont le siège social est situé Parc d'Activités 59175 TEMPLEMARS - RCS LILLE 451 678 973.

La solution domotique LIVEEZ BLYSS a pour finalité de faciliter le pilotage à distance d'une résidence privative en permettant la protection, le contrôle et l'accès.

Elle se compose d'une centrale Domotique dite BLYSSBOX, qui est l'intermédiaire clé entre des Applications accessibles au moyen d'Interfaces, des Périphériques compatibles, et des Périphériques qu'elle commande.

Le Client bénéficie d'un droit d'accès à une Interface client accessible à l'une des adresses suivantes : www.liveez.castorama.fr ou www.liveez.castorama.fr/tablette lui permettant de piloter les fonctionnalités multimédia ou domotique centralisées par la BLYSSBOX, et de consulter à distance des informations sur les Périphériques qu'il a installés, ainsi que des fonctionnalités optionnelles accessibles par Abonnement.

Les relations contractuelles entre le Client et CASTORAMA sont régies par les Conditions Générales d'Utilisation en vigueur au moment de leur acceptation par le Client.

En cas de modification de l'Abonnement, celui-ci sera régi par la version des Conditions Générales d'Utilisation qui sera alors en vigueur.

1- Définitions

Abonnement(s) : Ensemble des services payants optionnels liés à l'utilisation de la solution domotique LIVEEZ BLYSS, lesquels se composent de la Solution Tranquillité et de la Solution Accessibilité.

Application : Partie informatique de la solution domotique LIVEEZ BLYSS comprenant les logiciels ou suite logicielle notamment web, mobile (application iPhone, Wap) et Vocale, constitués des Interfaces, d'un site internet accessible à l'une des adresses suivantes :

www.liveez.castorama.fr ou www.liveez.castorama.fr/tablette. L'Application assure la collecte, le traitement et la mise à disposition de l'ensemble des données et fonctions nécessaires à l'exploitation de la solution domotique LIVEEZ BLYSS.

BLYSSBOX : Centrale domotique, comprenant une batterie et un transformateur, et communiquant avec les Périphériques via les réseaux Internet et GSM, suivant différentes formules, fonction le cas échéant de l'Abonnement choisi.

Client : Toute personne physique majeure et disposant de la capacité juridique, ou toute personne morale, qui a acquis une BLYSSBOX, accédé aux Services, et le cas échéant a souscrit à l'une des formules d'Abonnement.

Données Client : Tous éléments composés de signes, signaux, écrits, images, sons, vidéos, ou de données à caractère personnel se rapportant directement ou indirectement au Client, sa résidence, son Abonnement relatif à la Solution domotique LIVEEZ BLYSS et à l'utilisation ou non de ladite solution domotique.

Interface(s) : Ensemble graphique et fonctionnel permettant l'accès du Client aux Applications par connexion via les Matériels.

Matériels : Ensemble des outils de communication hardware (ordinateur, tablette tactile électronique, Smartphone tactile) permettant d'accéder à (aux) Interface(s), s'ils sont conformes aux Pré-requis techniques.

Périphériques : Ensemble des accessoires (actionneurs & déclencheurs) compatibles avec la BLYSSBOX.

Pré-requis techniques :

- **ORDINATEUR :**

Système d'exploitation : Windows XP et plus ; MAC OS 10 et plus

Connexion internet active haut débit

- TABLETTE TACTILE ELECTRONIQUE

Système d'exploitation : iOS ; Android 4.1 ; Windows 8

Connexion internet active haut débit (GPRS ou 3G) ou Wifi

- TELEPHONE PORTABLE (iPhone ou tactile)

Connexion internet active haut débit (GPRS ou 3G) ou Wifi

- TELEPHONE FIXE

Téléphone à fréquence vocales DTMF

Services : ensemble des prestations apportées par la solution domotique LIVEEZ BLYSS, en ce compris l'accès aux services complémentaires liés à la souscription d'un Abonnement.

Territoire : la BLYSSBOX est vendue en France, et tant son exploitation que l'accès aux Services s'effectue uniquement pour la France métropolitaine, Corse, DOM, TOM.

Pour les Abonnements, la BLYSSBOX doit être installée dans un lieu bénéficiant de la couverture du réseau SFR.

2- Accès aux Services

Le Client pourra configurer la solution domotique LIVEEZ BLYSS, à l'une des adresses suivantes : www.liveez.castorama.fr ou www.liveez.castorama.fr/tablette dans le cadre de l'utilisation initiale.

Une connexion Internet active est initialement nécessaire pour créer son compte et procéder à l'activation de la BLYSSBOX et à sa configuration.

1. Le Client s'est porté acquéreur d'une BLYSSBOX soit directement dans un magasin CASTORAMA, soit à l'une des adresses suivantes : www.liveez.castorama.fr ou www.liveez.castorama.fr/tablette.

2. Le Client doit créer son compte à l'une des adresses suivantes : www.liveez.castorama.fr ou www.liveez.castorama.fr/tablette, en renseignant l'ensemble des champs sollicités, pour permettre de l'identifier.

Chaque connexion ultérieure nécessitera l'insertion d'un login et du mot de passe en vigueur.

3. Le cas échéant, le Client pourra sélectionner un Abonnement : la Solution Tranquillité ou la Solution Accessibilité.

4. A l'issue de la création de son compte, le Client procédera à l'installation de la BLYSSBOX et de ses Périphériques.

A chaque étape, le Client peut se faire assister au moyen des tutoriaux d'aide à l'installation :

Quick Start, Guide d'installation et FAQ disponibles à l'une des adresses suivantes :

www.liveez.castorama.fr ou www.liveez.castorama.fr/tablette.

5. Après la configuration initiale, le Client peut procéder au pilotage de sa solution domotique, au moyen de l'Interface choisie.

3- Adhésion aux Conditions Générales d'Utilisation

Le Client souscrit aux présentes Conditions Générales d'Utilisation lors de sa connexion au cours du processus de création de compte, tel qu'exposé en article 2- Accès aux Services.

Le fait de cocher la case d'adhésion aux Conditions Générales d'Utilisation est une signature électronique. Cette signature électronique a la même valeur entre les Parties qu'une signature manuscrite, et prévaudra sur tous autres documents remis par CASTORAMA, à l'égard de la solution domotique LIVEEZ BLYSS ou de la BLYSSBOX, lesquels n'ont qu'une valeur indicative.

4- Services :

Les Services ci-après mentionnés sont fournis gratuitement dès l'activation de la

BLYSSBOX.

Ainsi, la Solution Découverte se compose des services gratuits suivants :

Mise à disposition de l'Interface accessible par les Matériels et permettant au Client de :

- accéder à un tableau de bord de la Solution domotique LIVEEZ BLYSS ;
- activer, paramétrer, utiliser la BLYSSBOX ;
- activer, paramétrer, utiliser, désactiver des Périphériques ;
- programmer des scénarios et des favoris ;
- consulter l'historique des événements ;
- effectuer une levée de doute en visualisant en temps réel des vidéos et/ou images prises par caméra(s) ;
- recevoir des alertes par email, déclenchées par la surveillance d'un capteur installé par le Client.

Outre ces Services, d'autres fonctionnalités sont accessibles lors de la souscription à l'une des formules d'Abonnement.

5- Abonnements

5.1. Fonctionnalités proposées par les Abonnements

Deux types d'abonnements sont proposés : la Solution Tranquillité et la Solution Accessibilité.

Solution Tranquillité

Outre les Services exposés précédemment, le Client a la faculté :

- D'accéder à la BLYSSBOX en cas de panne ADSL par relais temporaire du réseau GSM (sous réserve de la couverture par le réseau SFR);
- D'accéder à la BLYSSBOX en cas de panne électrique (sous réserve d'autonomie de la batterie);
- Etre averti en cas de panne de l'ADSL ;
- D'enregistrer des vidéos au moyen de l'utilisation simultanée de la BLYSSBOX et de caméra(s) ;
- De visualiser les vidéos enregistrées.

La consultation d'une vidéo pourra s'effectuer si la BLYSSBOX est reliée via ADSL (Ethernet ou Wifi). En mode GSM-GPRS, seule une remontée d'images (JPEG) peut être réalisée.

Seules les vingt dernières vidéos peuvent être consultées, pour une durée maximale unitaire stockée de deux minutes. Les vidéos sont accessibles pendant une durée d'un mois à compter de leur enregistrement.

Le flux de remontée d'images est de une image/ 3 secondes en mode GSM/GPRS.

- D'obtenir des alertes par SMS en fonction des paramétrages réalisés par le Client, et ce quel que soit le mode de connexion.

Solution Accessibilité

Outre les Services exposés précédemment, le Client a la faculté :

- D'obtenir le fonctionnement de la BLYSSBOX intégralement via le réseau GSM (sous réserve de la couverture par le réseau SFR) ;
- D'accéder à la BLYSSBOX ou en cas de panne électrique (sous réserve d'autonomie de la batterie) ;
- D'obtenir des alertes par SMS en fonction des paramétrages réalisés par le Client.

5.2. Choix de l'Abonnement

Le Client sélectionne l'Abonnement souhaité, accepte les CGU en vigueur, puis remplit et valide les différents champs d'information requis.

L'Abonnement choisi prend effet à compter du paiement de celui-ci par le Client.

5.3. Modification de l'Abonnement

Le Client peut à tout moment transformer sa formule d'Abonnement, et ce, uniquement d'une Solution Tranquillité vers une Solution Accessibilité.

La modification de l'Abonnement sera prise en considération dès sa validation par le Client.

Toute modification de la formule d'Abonnement conduira à une facturation actualisée, correspondant à la durée respective de chaque Abonnement souscrit.

5.4. Durée- Effets

Les Abonnements sont souscrits pour une période d'une année calendaire ferme.

En cas de paiement par carte bancaire, les Abonnements sont tacitement reconduits pour des périodes d'une année calendaire ferme, à défaut de résiliation dans un délai de deux (2) mois civils précédant l'échéance de la période en cours. Pendant la durée de préavis, le Client reste redevable de l'Abonnement jusqu'à l'expiration effective de celui-ci.

La BLYSSBOX contient une carte SIM, nécessaire pour l'accès à certaines fonctionnalités des Abonnements, et qui peut rester inactive pendant une période maximale de six (6) mois à compter de la date d'achat de la BLYSSBOX.

Passé ce délai, la réactivation de la carte SIM nécessitera le renvoi de la BLYSSBOX en contactant préalablement le Service Client lequel fera procéder au changement de la carte SIM moyennant le prix de soixante-quinze (75) euros TTC, ce montant incluant les frais d'envoi et de réexpédition chez le Client situé en France métropolitaine.

La BLYSSBOX sera retournée par CASTORAMA dans un délai maximal de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la réception de la BLYSSBOX, hors délais de livraison.

Le Client est informé de la nécessité d'utiliser les Services en bon père de famille, et que toute utilisation abusive et/ou excessive (notamment en cas : d'encombrement des serveurs, d'utilisation à des fins autres que personnelles, en cas de commission d'infraction, de mise à disposition des Services pour des tiers) peut conduire CASTORAMA à suspendre l'utilisation desdits Services, nonobstant tout abonnement en cours et ce sans prolongation de l'Abonnement concerné. CASTORAMA avisera le Client de l'utilisation litigieuse et de la suspension correspondante.

5.5. Rétractation

En application des articles L 121-16 et suivants du code de la consommation, le Client dispose d'un délai de rétractation de sept jours à compter de l'acceptation de l'Abonnement.

Le Client peut faire valoir ce droit en rappelant l'exercice de ce droit, par courrier au Service client dont les coordonnées sont précisées en article 8.

L'exercice de ce droit de rétractation conduira, dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la réception du courrier par CASTORAMA, au remboursement de toutes les sommes dont le Client aura été éventuellement débité au titre de l'Abonnement.

Si l'exécution de l'Abonnement a commencé avec l'accord du Client avant la fin du délai de sept jours francs, le droit de rétractation ne peut plus être exercé, conformément à l'article L 121-20-1 du Code de la consommation.

5.6. Résiliation

Toute résiliation devra être effectuée par courrier adressé au Service Clients dont les coordonnées sont précisées à l'article 8, en indiquant le motif de la résiliation (non reconduction de l'Abonnement ou Situations particulières au sens du présent article), en rappelant le numéro de série de la BLYSSBOX, le nom, le prénom et l'adresse du Client, ainsi que les justificatifs des Situations particulières le cas échéant.

Si après avoir résilié l'Abonnement, le Client souhaite s'abonner à nouveau en utilisant la même BLYSSBOX, un changement de carte SIM devra être opéré par le renvoi de la BLYSSBOX en contactant préalablement le Service Client, suivant les mêmes conditions et modalités que celles évoquées à l'article 5.4.

Situations particulières :

La résiliation des Abonnements pourra également intervenir lors de la réalisation de l'une des situations suivantes :

- * Cas de force majeure définis comme tels à l'article 10 ;
- * Déménagement du Client hors Territoire ;
- * Handicap physique rendant l'utilisation des Services impossible, décès.

Dans ces hypothèses, le délai de prise en considération de la demande de résiliation sera de quinze (15) jours ouvrés à compter de la réception de la demande de résiliation et de l'ensemble des éléments justificatifs par le Service Clients.

5.7. Prix

Les prix des Abonnements s'entendent en euros et TTC, et sont valables pour une durée de 12 mois.

En cas de cessation de l'Abonnement dans l'une des Situations particulières visées à l'article 5.6., l'Abonnement sera facturé jusqu'à la date de prise d'effet de la cessation.

Les Abonnements sont payables par carte bancaire, e-carte bancaire ou par carte CASTO ; d'avance et pour la totalité de la durée de l'Abonnement choisi.

CASTORAMA se réserve la faculté de suspendre l'Abonnement de tout Client débiteur.

CASTORAMA informera préalablement par email le Client concerné de la nécessité de régulariser la situation dans un délai de sept (7) jours calendaires. La suspension de l'Abonnement n'arrêtera pas la facturation de l'Abonnement et ne prolonge pas la durée de l'Abonnement.

5.8. Facturation

Les redevances d'Abonnement sont dues à compter de la date de validation de l'Abonnement choisi par le Client.

Le paiement prend effet immédiatement.

6-Obligations du Client

Le Client certifie disposer de l'autorité et de la capacité de conclure et d'exécuter les obligations imparties par les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Le Client vérifie préalablement à toute acquisition, que son équipement personnel est compatible avec les Territoire et Pré-requis techniques de la BLYSSBOX.

Le Client est responsable de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance des Prérequis techniques, ainsi que des raccordements nécessaires.

Il est expressément rappelé que les espaces publics ne doivent pas être filmés. Les personnes susceptibles d'être filmées dans les espaces privés doivent préalablement avoir donné leur accord.

Le Client s'engage à se conformer à l'ensemble des prescriptions précisées dans la documentation jointe à la BLYSSBOX.

En cas de perte de son mot de passe, le Client pourra récupérer un mot de passe en cliquant sur le lien « mot de passe oublié » accessible dès la page d'accueil à l'une des adresses suivantes : www.liveez.castorama.fr ou www.liveez.castorama.fr/tablette : une adresse email et l'identifiant seront demandés. Un email sera envoyé au Client avec un mot de passe temporaire qui peut être changé depuis la section « Mon Compte » après s'y être connecté.

Le Client peut à tout moment décider de changer son mot de passe après s'être connecté et en accédant à la rubrique « Mon Compte ».

Le Client étant responsable des identifiants confiés, il s'engage à prendre toutes mesures nécessaires pour protéger ses Données personnelles à l'égard de tiers non autorisés par ses soins.

Dans le cadre des Abonnements, outre son obligation de paiement du prix, le Client avisera le Service Clients pour tout changement d'adresse, et de coordonnées bancaires et s'engage à fournir le nouveau numéro de carte en cas de changement de carte bancaire, avant la date anniversaire de l'Abonnement.

En cas de non-respect des engagements à la charge du Client, l'accès à l'Abonnement sera suspendu dès le lendemain de la date anniversaire de l'Abonnement.

7-Garanties

7.1. Fourniture du Service et qualité de Service

CASTORAMA s'engage à fournir uniquement dans le Territoire, un accès aux Services conforme aux spécifications contractuelles 24h/24 et 7 jours/7, hors opérations de maintenance et d'entretien sur les serveurs dédiés à la solution domotique LIVEEZ BLYSS, et hors cas de force majeure tels qu'évoqués à l'article 10.

CASTORAMA s'engage à prévenir le Client de la réalisation des opérations de maintenance dans un délai de cinq jours calendaires et en signalant la période estimative d'indisponibilité du Service, par email.

CASTORAMA fait ses meilleurs efforts pour que l'accès aux Services s'effectue dans des conditions pérennes et constantes. Néanmoins, les Services étant fonction de l'accès à Internet, les réseaux pouvant avoir des capacités de transmission inégales et des politiques d'utilisation propres de telle sorte que nul ne peut garantir le bon fonctionnement d'Internet dans son ensemble.

Le Client est informé de la nécessité d'utiliser les Services en bon père de famille, et que toute utilisation abusive et/ou excessive (notamment en cas : d'encombrement des serveurs, d'utilisation à des fins autres que personnelles, en cas de commission d'infraction, de mise à disposition des Services pour des tiers) peut conduire CASTORAMA à suspendre l'utilisation desdits Services, nonobstant tout abonnement en cours et ce sans prolongation de l'Abonnement concerné. CASTORAMA avisera le Client de l'utilisation litigieuse et de la suspension correspondante.

7.2. Garanties

7.2.1. Solution domotique LIVEEZ BLYSS

En cas de défauts ou de vices cachés, les garanties légales bénéficieront au Client pour les Services. Le Client devra aviser CASTORAMA de toute difficulté, par les modes d'assistance prévus à l'article 8, et lui donnera toute faculté pour les constater et y porter remède.

CASTORAMA ne peut être tenu pour responsable en cas de défaillance des Interfaces, ni pour l'exactitude des Données Clients enregistrées par le Client à l'une des adresses suivantes :

www.liveez.castorama.fr ou www.liveez.castorama.fr/tablette lesquelles impactent la pertinence des informations obtenues (ex : prix du kW ou du m² pour la consommation énergétique du domicile), ni pour tout incident relevant de cas fortuits, ou de force majeure ou imputable à des causes naturelles, tous cas de sinistres.

Certains logiciels, solutions et/ou développements spécifiques de tiers peuvent rendre impossible la lecture des vidéos au moyen de Smartphones, CASTORAMA ne saurait en être tenue responsable.

La Solution domotique LIVEEZ BLYSS n'est pas conforme à la norme EN 50134 relative aux systèmes de téléassistance et d'Alarme sociale.

Il est expressément convenu que tout préjudice financier ou commercial (tel que notamment perte de bénéfice, perte de commande, trouble commercial) ou toute action dirigée par un tiers constitue un dommage indirect n'ouvrant pas droit à réparation.

La solution domotique LIVEEZ BLYSS n'entre pas dans le champ d'application de la loi du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité.

7.2.2. BLYSSBOX et Périphériques

La BLYSSBOX est garantie deux ans, cette garantie est de trois ans en cas de paiement par la carte CASTO. Toutefois, il ne saurait y avoir de garantie :

- en cas d'utilisation non-conforme de la BLYSSBOX par rapport à la notice (notamment en matière de sécurité, non-respect des Prérequis, règles d'entretien, installation);
- pour les détériorations résultant de négligences, chocs, accidents, défaut de surveillance, d'entretien ou utilisation défectueuse ou de l'usure anormale de la BLYSSBOX ;
- en cas de retrait de la carte SIM ;
- en cas d'usage de la carte SIM autre que pour l'utilisation de la BLYSSBOX telle que présentée dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation de la solution domotique LIVEEZ BLYSS;
- en cas d'ouverture(s), remplacement(s), modification(s) ou réparation(s) sur la BLYSSBOX par une personne non qualifiée pour y procéder. Seul le service technique de CASTORAMA France et/ou ses sous-traitants autorisés peuvent y procéder ;
- pour tout incident relevant de cas fortuits, ou de force majeure ou imputable à des causes naturelles, tous cas de sinistres.

Les Périphériques disposent également d'une garantie de deux ans, portée à trois ans en cas de paiement par carte CASTO, selon les conditions mentionnées dans leurs notices respectives.

Il est expressément convenu que tout préjudice financier ou commercial (tel que notamment perte de bénéfice, perte de commande, trouble commercial) ou toute action dirigée par un tiers constitue un dommage indirect n'ouvrant pas droit à réparation.

Conformément à l'ordonnance 2005-136 du 17 février 2005 et à l'article R 211-4 du Code de la Consommation, les présentes stipulations ne peuvent exonérer CASTORAMA de la garantie légale à laquelle elle est astreinte au titre de la garantie des vices cachés.

-Article L211-4 code de la consommation :

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

-Article L211-5 code de la consommation :

Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

-Article L211-12 code de la consommation :

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

-Article 1641 code civil :

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

-Article 1648 al 1er code civil :

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

8- Service Clients

Le Service Clients est accessible au 09.74.75.01.74, numéro non surtaxé, joignable au prix d'un appel local, du lundi au samedi hors jours fériés, de 8h à 20h.

Le Service Clients est également accessible à l'adresse postale suivante

CASTORAMA France Service clients CS 50101 TEMPLEMARS 59687 WATTIGNIES Cedex.

Lors de tout contact avec le Service Clients, le Client devra préalablement préparer les informations suivantes :

- Le numéro de série de la BLYSSBOX ;
- La notice ;
- Date et lieu d'achat ;
- Avoir ou connaître son numéro de téléphone /portable / adresse email.

Le Client devra être à proximité de la BLYSSBOX pour répondre à d'éventuelles questions techniques.

9- Durée des Services

Prise d'effet

Les Services sont accessibles à compter de la création du compte et activation de la BLYSSBOX, conformément à l'article 2.

En l'absence d'utilisation de la BLYSSBOX pendant une durée de six (6) mois, le Client pourra être contacté. A la suite de cette vérification, une suspension ou coupure du système pourra être opérée.

Résiliation

La résiliation de l'accès aux Services sans abonnement s'effectue par courrier adressé au Service Clients dont les coordonnées sont précisées à l'article 8, en rappelant le numéro de série de la BLYSSBOX, le nom, le prénom et l'adresse du Client.

10-Force majeure

Il est entendu qu'une Partie ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de retard, de mauvaise ou de défaut d'exécution totale ou partielle de ses obligations dû à un événement de force majeure considéré comme tout événement, indépendant de la volonté des Parties, imprévisible lors de la conclusion des présentes Conditions Générales d'Utilisation et irrésistible dans sa survenance et ses effets qui rendrait impossible leur exécution dans les conditions prévues.

Ne sont pas considérés comme tels, les grèves, manques de personnels, interruptions de services ou d'accès au réseau internet.

Le Client qui prétend subir un cas de force majeure s'engage à en informer CASTORAMA dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 72 heures ouvrées, par tout moyen approprié confirmé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

En cas de force majeure, CASTORAMA s'engage à en informer le Client dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 48 heures, par tout moyen approprié.

La force majeure suspend les obligations nées des présentes Conditions Générales d'Utilisation. Si elle dure ou produit ses effets pendant une durée continue supérieure à 90 jours calendaires, les relations pourront être résiliées à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties, de plein droit.

11- Données Personnelles

CASTORAMA dispose de moyens informatiques destinés à gérer ses fichiers clients prospects et vente en ligne et met donc en œuvre des traitements de données à caractère personnel, au sens de la loi n°78-17 Informatique & Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Ces traitements ont fait l'objet des formalités préalables obligatoires auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Les traitements réalisés par CASTORAMA ont pour finalités principales d'assurer la bonne fin des livraisons, d'améliorer la qualité du service, de communiquer des informations relatives aux services et offres exceptionnelles qui pourraient intéresser le client et ainsi mieux répondre à ses attentes.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services concernés et peuvent être communiquées, sous réserve du consentement préalable du client, à des partenaires commerciaux dont certains sont situés en dehors de l'Espace Economique Européen.

Les transferts de données hors Espace Economique Européen ont été autorisés par la CNIL et sont encadrés par des clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne (numéro de délibération autorisant le transfert : DF-2011-707).

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le client dispose d'un droit d'opposition au traitement, ainsi que de droits d'accès et de rectification sur les données à caractère personnel qui le concernent.

Ces droits peuvent être exercés en s'adressant à :

CASTORAMA

France Service clients

CS 50101 TEMPLEMARS

59687 WATTIGNIES Cedex

Les données à caractère personnel du client sont conservées confidentiellement par CASTORAMA pendant une durée de deux ans à compter de la dernière visite sur le site mais peuvent être conservées plus longtemps pour des raisons d'archivage légal.

12- Propriété intellectuelle

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ne confèrent aucun droit au Client sur les droits de propriété intellectuelle de CASTORAMA en particulier sur ses marques, signes distinctifs, bases de données, logiciels, site Internet www.liveez.castorama.fr et

www.liveez.castorama.fr/tablette, son contenu, et notamment les données textuelles ou graphiques ainsi que leur agencement, lesquels sont protégés par la législation française et internationale, en particulier celle relative aux droits d'auteur, aux marques et aux droits voisins. L'utilisation, la diffusion, le chargement, la dénaturation, la modification ou la reproduction de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, à quelque titre que ce soit, sur quelque support que ce soit, est formellement interdite.

13-Ordre des documents

Par ordre de valeur hiérarchique décroissante, l'ordre est le suivant :

- les présentes Conditions Générales d'Utilisation ;
- l'Abonnement souscrit par le Client.

14- Stipulations diverses

Intégralité

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes Conditions Générales d'Utilisation serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Titres

Les titres des articles des présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

Divisibilité

Si l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales d'Utilisation était annulée en tout ou partie, la validité des clauses restantes n'en serait pas affectée. Dans ce cas, les Parties devront dans la mesure du possible, et dans les plus brefs délais, remplacer la clause annulée par une clause valable correspondant à l'esprit et à l'objet des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

15-Loi applicable - Compétence

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont soumises à la Loi française.

Les litiges découlant de l'application des présentes Conditions Générales d'Utilisation ressortent de la compétence exclusive des tribunaux français.

Les litiges entre CASTORAMA et tous professionnels sont de la compétence du tribunal de commerce de Lille, nonobstant pluralité de défendeurs et/ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS / MEDIATION

Pour résoudre un litige suite à un achat effectué sur www.castorama.fr, le consommateur peut également recourir à la plateforme de médiation de l'Union européenne accessible à l'adresse suivante : www.ec.europa.eu/odr